

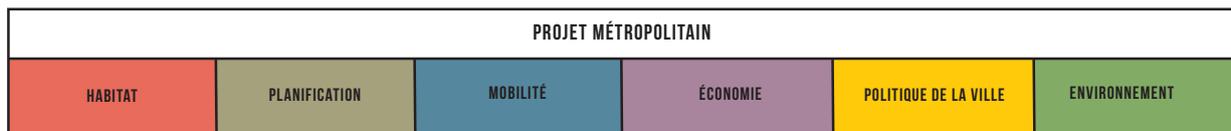


PROJET MÉTROPOLITAIN



# MÉTROPOLE PRATIQUE

Comprendre l'élaboration du projet d'Aix-Marseille-Provence







# SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN PROJET MÉTROPOLITAIN ? .....	P. 8
UNE AMBITION PARTAGÉE POUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES.....	P. 10
QUELS SONT LES DÉFIS À RELEVER PAR LE PROJET MÉTROPOLITAIN ?.....	P. 12
QUELLE EST LA MATIÈRE DU PROJET ? .....	P. 14
QUI PRÉPARE LE PROJET MÉTROPOLITAIN ? .....	P. 16
QUEL EST LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET ? .....	P. 22
QUELLE EST LA PREMIÈRE ÉTAPE ?.....	P. 23
CALENDRIER .....	P. 24
L'AUDACE PAR NATURE : DISCOURS DU PRÉSIDENT JEAN-CLAUDE GAUDIN .....	P. 26





# EDITO



À l'heure où se préparent les principaux documents de programmation et de planification de la Métropole, il est nécessaire que nous partagions une vision commune de notre projet métropolitain.

La cohérence de notre action, mais aussi la puissance de nos réalisations, appellent un travail collectif autour de la définition de nos grandes orientations.

L'enjeu est de hisser notre Métropole parmi celles qui comptent dans l'échiquier mondial, pour faire de nous la capitale euroméditerranéenne de la France, pour répondre mieux encore aux aspirations de nos concitoyens en termes de qualité de vie et d'environnement et pour valoriser pleinement nos formidables potentiels. Le Projet métropolitain aura, de fait, à combiner ambition et proximité. Nous devons tous nous mobiliser afin d'élaborer un projet partagé qui mette en cohérence les politiques publiques de notre Métropole.

L'exercice est nouveau, mais la page n'est pas vierge. La Métropole est en marche et elle a exprimé ses premières priorités, notamment à travers l'Agenda de la Mobilité et, bientôt, avec l'Agenda du Développement Économique. L'implication des élus et la concertation avec les communes sont les garants de notre réussite. De nombreux projets

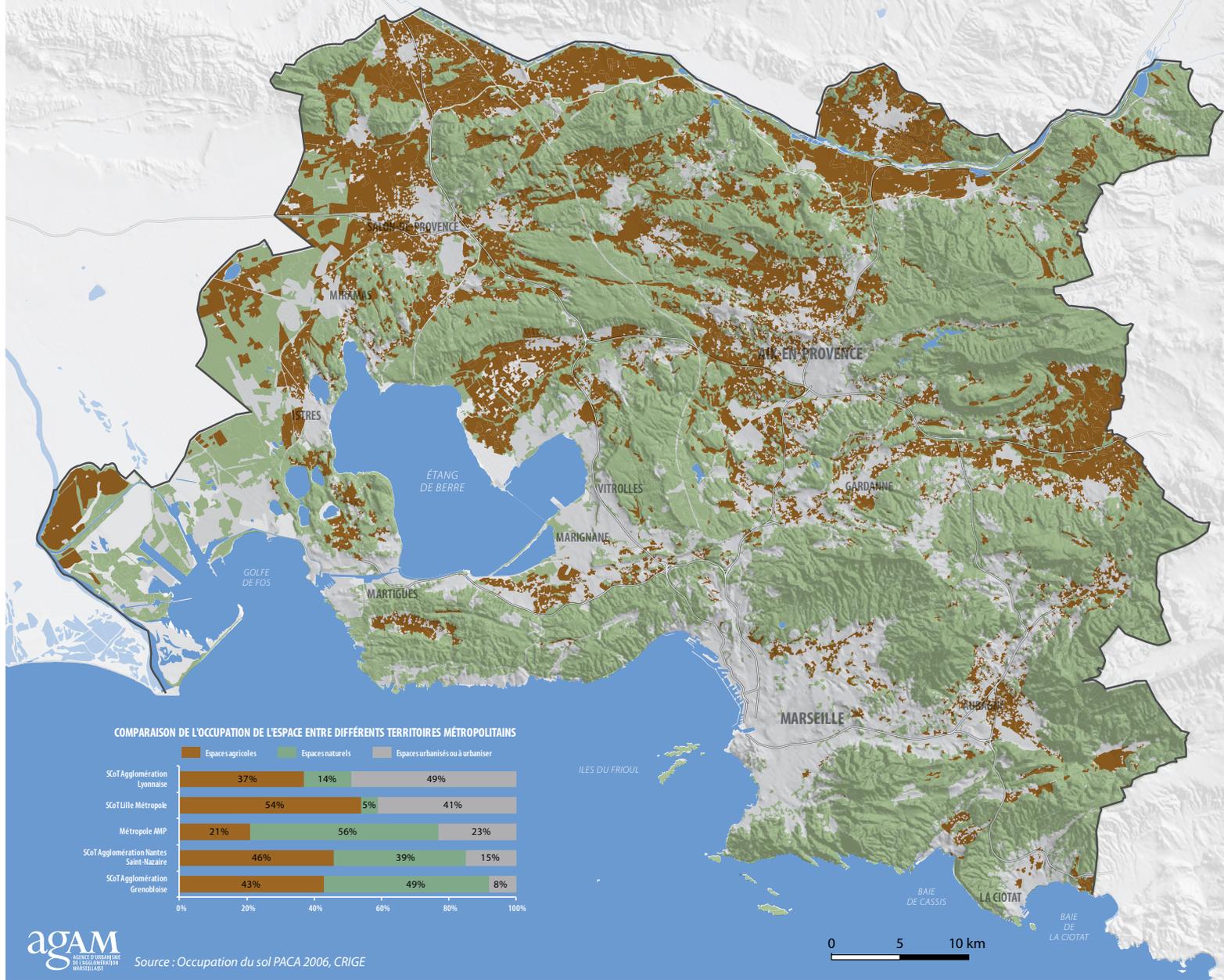
concrets sont déjà à l'œuvre et beaucoup de propositions sont sur la table, à partir desquelles nous pouvons travailler. Il s'agit maintenant d'organiser les cohérences dans la durée, de prioriser et de revisiter si nécessaire, sur la base de l'ambition que les élus auront définie dans le Projet métropolitain : les élus sont ainsi au cœur du dispositif.

Avec ce projet, nous devons faire la preuve que l'audace n'est pas seulement dans notre nature mais également dans nos actions et notre capacité à nous réinventer, à une nouvelle échelle, en décloisonnant les approches et en développant les partenariats, autant de leviers indispensables pour "faire Métropole".

**Jean-Claude GAUDIN**

*Président de la Métropole*

*Aix-Marseille-Provence*



**OCCUPATION DES SOLS**

	Espaces urbains	704 km <sup>2</sup>
	Espaces agricoles	629 km <sup>2</sup>
	Espaces naturels	1721 km <sup>2</sup>

# ÉDITO



Ce document "Métropole Pratique" est conçu pour exposer le cadre de la réflexion sur le projet métropolitain.

Fruit du travail commun des deux agences d'urbanisme, coordonné par la Direction générale adjointe de la Métropole déléguée au Projet métropolitain et au Conseil de développement, il se veut un socle pédagogique sur le processus de construction du Projet métropolitain, dont les principaux mots-clés sont : esprit d'ouverture et de transparence, vision, ambition, transversalité et dialogue partenarial.

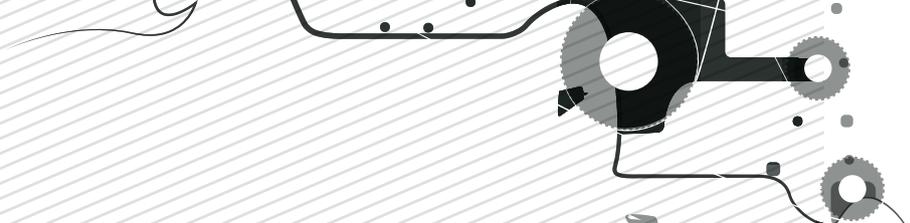
Démarche dont le Président Jean-Claude Gaudin m'a confié le pilotage, le Projet métropolitain est un défi collectif, pour nous élus, mais aussi pour les services de la Métropole, pour nos partenaires et, plus globalement, pour les acteurs de la société civile. Nous ne partons pas d'une feuille blanche et nous pouvons puiser dans le vivier de projets avancés par les collectivités et les forces vives de ce grand territoire depuis plusieurs années. Mais le Projet métropolitain doit être considéré comme une formidable opportunité de voir grand.

Il ne s'agira pas d'un document unique formalisé, mais bel et bien d'une démarche permettant aux élus, à la société civile et aux citoyens, de s'appropriier la diversité des 3148 km<sup>2</sup> du territoire d'Aix-Marseille-Provence, ses atouts, ses faiblesses, ses espaces de projet, de solidarité et de nature. Il devra fixer le cap, établir des priorités, afin de faire naître in fine l'ambition de la Métropole.

**Michel ROUX**

*Vice-Président en charge du Projet métropolitain  
et du Conseil de développement*





# QU'EST-CE QU'UN PROJET MÉTROPOLITAIN ?

## UN PROJET INTÉGRÉ, INCARNATION DES COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE

La loi MAPTAM de 2014, dite "d'affirmation des Métropoles", a chargé le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'élaborer un Projet métropolitain (art. L5218-7). Parmi les nombreuses compétences que la loi a confiées à la Métropole, le Projet métropolitain est d'une nature singulière.

Il doit être le cadre de cohérence qui permet de partager les ambitions, d'exprimer les principaux objectifs, d'énoncer les axes majeurs des politiques métropolitaines, de mieux déployer les moyens nécessaires, de négocier avec les partenaires et de définir les échéances des réalisations concrètes. Loin de traiter de tout, le Projet métropolitain doit fixer un cap et organiser des réponses dimensionnées à la hauteur des enjeux communs. Il aura à décliner des orientations stratégiques pour le développement de la Métropole, renvoyant à des domaines d'intervention prioritaires.

En cela, le Projet métropolitain est une manière d'utiliser pleinement les capacités nouvelles de la Métropole. Disposant d'un périmètre institutionnel au plus proche de la réalité vécue, Aix-Marseille-Provence est tout particulièrement en capacité d'aborder, de manière intégrée et avec une efficacité maximale, les enjeux ayant trait au quotidien des habitants, des entreprises et des visiteurs.

## UNE BOUSSOLE DE L'AMBITION MÉTROPOLITAINE

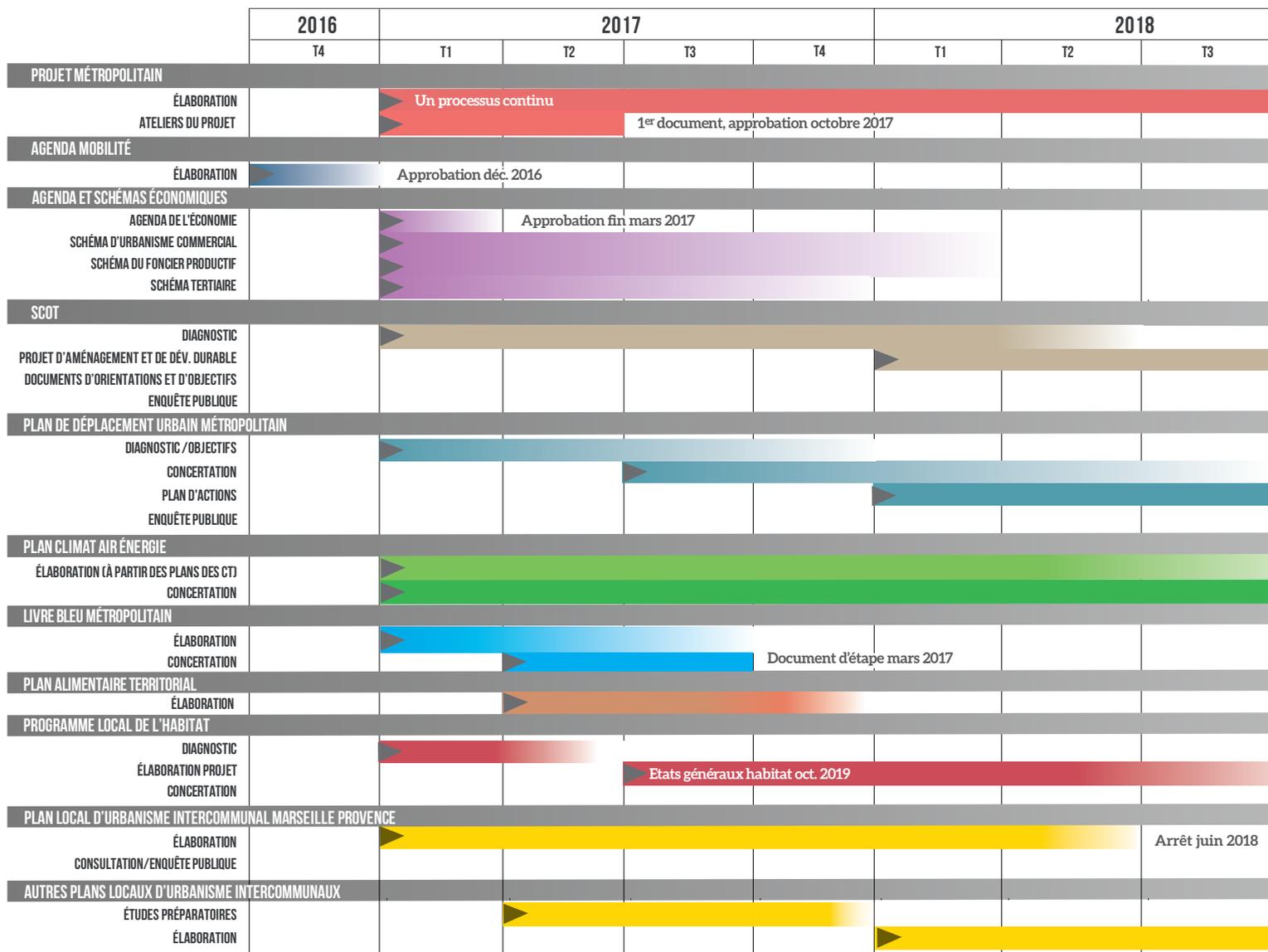
Véritable boussole du projet, l'ambition doit être l'horizon d'Aix-Marseille-Provence, qui ne manque ni de défis à relever ni de potentialités.

De nombreuses métropoles, françaises comme étrangères, ont engagé des démarches inspirantes. De Barcelone à Stockholm en passant par Shanghai, ces villes ont repensé leur attractivité (économique, résidentielle, environnementale, etc.) au travers de stratégies métropolitaines structurantes : accueil de grands événements, pôles de compétitivité, restructuration urbaine à haute qualité environnementale... La mise en œuvre de ces stratégies a changé la face de ces métropoles, et ce d'autant plus lorsque celle-ci est déployée à la bonne échelle et de manière transversale. Leurs performances économiques (1 à 2 points de croissance supplémentaires) et environnementales (moins d'étalement urbain et de dépendance automobile), n'en sont alors que renforcées, comme l'atteste une étude de l'OCDE.

Les grandes agglomérations françaises ne s'y sont pas trompées, s'engageant dans des processus de construction métropolitaine, y compris dans des contextes où nul ne les enjoignait à le faire. Paris, Lyon, Bordeaux et d'autres encore, mènent ou ont récemment mené des démarches de projet intégré à la grande échelle.



## PROJET MÉTROPOLITAIN : UNE AMBITION PARTAGÉE POUR L'ENSEMBLE DES POLITIQUES MÉTROPOLITAINES





# QUELS SONT LES DÉFIS À RELEVER PAR LE PROJET METROPOLITAIN ?

## BIENTÔT 2 MILLIONS D'HABITANTS MAIS UNE ATTRACTIVITÉ EN BERNE



+ 100 000 personnes d'ici 2030, du fait du solde naturel (natalité, espérance de vie)



Un solde migratoire négatif



Les plus riches gagnent 8 X plus que les plus pauvres (un écart 2 x moins important à Bordeaux)



200 000 ménages vivent sous le seuil de pauvreté

## UN CADRE DE VIE "VENDEUR" MAIS UNE QUALITÉ DE VIE INÉGALE



La Métropole la plus ensoleillée (2800 heures), 70 sites de baignade, 300 spots de plongée

22  
ANS

C'est le nombre d'années de revenus nécessaires pour acheter un T3 dans la Métropole



10 % des déplacements réalisés sont de longue distance, effectués à 95 % en voiture, génèrent 2/3 de la pollution liée aux transports



3 fois moins d'usage des transports en commun que dans le Grand Lyon

## UNE NATURE SPECTACULAIRE MAIS POUR COMBIEN DE TEMPS ?



61% d'espaces naturels



1 parc national (Calanques)



1 grand site (Sainte-Victoire)



3 parcs régionaux (Camargue, Luberon, Alpilles) et 1 en projet (Sainte-Baume)



255 km de littoral, dont 75 autour du plus grand lac salé d'Europe (étang de Berre)



Au rythme actuel de consommation des terres, dans 60 ans, il n'y a plus de terres agricoles dans la Métropole



Incendies : 3<sup>e</sup> territoire le plus concerné de France



100 000 personnes exposées au risque inondation

6

mois de temps perdu dans les embouteillages et mois d'espérance de vie réduite du fait de la pollution



13 fauteuils de cinéma pour 1 000 habitants en moyenne à l'échelle de la métropole (21 fauteuils en moyenne dans les grandes agglomérations françaises)

# 7 PARADOXES MÉTROPOLITAINS



## D'ABONDANTES RESSOURCES NATURELLES MAIS UNE FORTE DÉPENDANCE AUX IMPORTATIONS



18% des surfaces agricoles en bio  
(2<sup>e</sup> département français)



5,5 milliards d'euros :  
balance énergétique déficitaire



Seulement 9% de la consommation énergétique  
issue des énergies renouvelables



10% de la production agricole consommée  
localement

## 6 000 EMPLOIS CRÉÉS PAR AN MAIS SANS IMPACT SIGNIFICATIF SUR LE CHÔMAGE



+ 6 000 emplois/an ces 10 dernières années



29% des 15-24 ans sans emploi  
(hors étudiants, stagiaires, apprentis)



Il manque 60 000 emplois  
(par rapport aux autres Métropoles)

## UN TERREAU D'INNOVATIONS MAIS UN EFFET DE LEVIER LIMITÉ



41<sup>e</sup> Métropole la plus innovante  
(sur 445 villes, classement OCDE 2013)



2 500 publications scientifiques/an,  
mais peu de dépôts de brevets



45% des actifs n'ont pas le BAC



L'augmentation du nombre d'étudiants (2011-2015)  
est 2 X moins rapide que dans les autres Métropoles



10% : un taux faible de cadres exerçant  
des fonctions métropolitaines (15% en moyenne)

## UNE GRANDE OUVERTURE SUR LE MONDE MAIS UNE PLAGE INTERNATIONALE À CONQUÉRIR



1<sup>er</sup> port français



1/4 de l'emploi salarié privé lié  
aux activités portuaires et logistiques



24% des emplois dans des firmes  
multinationales



7 millions de touristes annuels



9 câbles optiques sous-marins atterrissent  
dans la Métropole, hub du trafic internet



Hubs internationaux (aéroport, gares TGV)  
mal connectés au territoire : gare Saint-Charles saturée

# QUELLE EST LA MATIÈRE DU PROJET ?

## LA PAGE DU PROJET N'EST PAS VIERGE

Un projet de Métropole est comme un grand fleuve : il a la puissance de tous ses contributeurs, qui convergent vers le même objectif. Et les projets sur Aix-Marseille-Provence sont nombreux, portés par des partenaires publics et privés, convaincus de leur effet levier à la grande échelle.

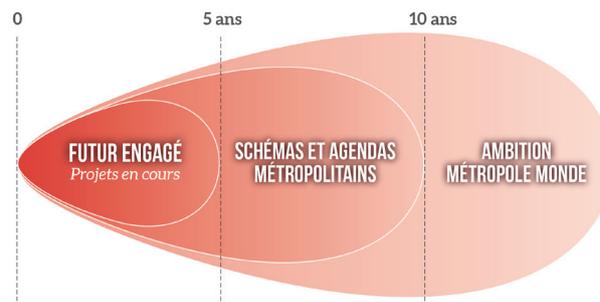
L'élaboration du Projet métropolitain ne part pas de rien et d'importantes dynamiques sont déjà à l'œuvre (voir encadré) :

- elle s'inscrit dans la continuité des réflexions et projets des intercommunalités antérieures à la Métropole, des communes et de leurs partenaires qui constituent un "futur engagé" ;
- elle bénéficie des avancements des **politiques sectorielles** de la Métropole au travers des différents agendas, schémas et documents en cours d'élaboration ;
- elle peut s'appuyer sur un vaste vivier de travaux et d'idées, un ensemble de "Visions Métropolitaines", formulées par de multiples acteurs depuis plusieurs années.

## LES TROIS HORIZONS DU PROJET

Nourri par les projets du futur engagé, inscrit dans la continuité des schémas et agendas métropolitains, le projet fédérateur doit porter l'ambition d'une "Métropole Monde", des orientations claires, un horizon pérenne et stable, au-delà des projets en cours et des documents stratégiques sectoriels. Élus et acteurs du territoire sont invités à une démarche collective et ouverte, annoncée par le Président de la Métropole le 9 février 2017.

### LES TROIS HORIZONS DU PROJET MÉTROPOLITAIN



### LES PROJETS DU “FUTUR ENGAGÉ”

#### DE GRANDS PROJETS ÉCONOMIQUES

- Henri Fabre (écosystème industriel aéronautique multi-sites autour de l'étang de Berre)
- French Tech : 7 000 entreprises dans le domaine du numérique (Belle-de-Mai, Arbois...)
- Éolien flottant offshore (nouvelle filière régionale à Fos)
- PIICTO (évolution de la ZIP de Fos vers un nouveau modèle d'écologie industrielle)
- Marseille Immunopôle (pôle international de recherche/formation en immunologie)
- ITER Val de Durance (coopération scientifique internationale autour de la fusion nucléaire)

#### DE GRANDS PROJETS URBAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES

- Gare souterraine Saint-Charles
- Projet d'aménagement gare TGV Aix-Arbois (à définir)
- Plan de développement Cap 2025 de l'aéroport Marseille-Provence
- Euroméditerranée 2
- Plus de 35 projets de rénovation urbaine
- Promotion de l'excellence universitaire au travers d'AMIDEX
- 3 lycées dont un international, une deuxième école de la deuxième chance
- 10 projets de création/réhabilitation de piscines

#### DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉNERGÉTIQUES

- Projet de création du parc régional de la Sainte-Baume
- Projet REXOR : immersion de récifs artificiels dans la baie de La Ciotat
- Transformation de Total La Mède en bioraffinerie (raffinage de micro-algues)
- 12 projets de parcs solaires

Liste non exhaustive

### LES SCHÉMAS ET PLANS MÉTROPOLITAINS

• **L'Agenda de la mobilité** ambitionne de doubler l'usage des transports en commun d'ici 2030. Il engage un programme d'investissements : cars Premium, sites propres autoroutiers, modernisation des voies ferrées... Il sera prolongé par le Plan de Déplacements Urbains.

• **L'Agenda de Développement économique** définit un plan d'actions en faveur de l'emploi, moteur essentiel de la compétitivité et de l'attractivité du territoire. Il fait l'objet de déclinaisons territoriales et sectorielles au travers des schémas tertiaire, d'urbanisme commercial, de foncier productif...

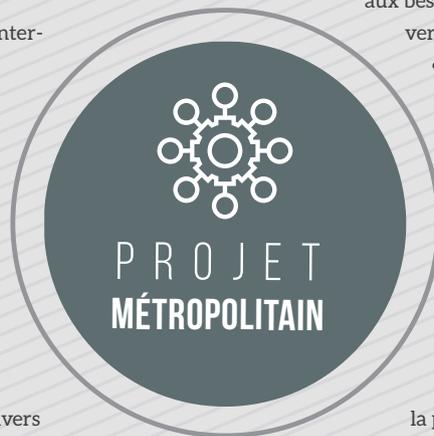
• **Le Programme local de l'habitat** définit la politique de l'habitat de la Métropole. Il territorialise la production de logements, en réponse aux besoins des habitants et en intégrant des enjeux transversaux (déplacements, cohésion sociale...).

• **Le Plan climat air énergie territorial** définit la politique énergétique et climatique d'AMP, adaptant le territoire au changement climatique et aux évolutions prévisibles

• **Le Schéma de cohérence territoriale** planifie l'organisation et la vocation générale des espaces à l'échelle intercommunale. Il encadre les futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).

• **Le Livre Bleu Métropolitain** est un document d'initiative métropolitaine, fixant les objectifs pour la protection et la valorisation du littoral, assorti d'un programme d'actions.

• **Le plan d'action foncière, le plan paysage et le plan alimentaire territorial** sont également à l'étude.



### LES “VISIONS” MÉTROPOLITAINES

Ces dernières années, de nombreux acteurs ont proposé leur “contribution au projet”, au moment de la construction de la Métropole. Leurs productions constituent un vivier d'idées et d'interpellations pour le projet métropolitain.

- Travaux des conseils de développement
- Contributions des agences d'urbanisme
- CCIMP : TOP 20, contribution de Christian Saint-Étienne
- Travaux des écoles et universités
- Travaux de la Mission interministérielle pour le Projet métropolitain :
  - documents d'interpellations stratégiques sur l'international, le numérique, la transition énergétique...
  - Consultation internationale d'architectes

# QUI PRÉPARE LE PROJET MÉTROPOLITAIN ?

Après la mise en place institutionnelle et l'installation des instances politiques et techniques de la Métropole, le Projet métropolitain est le nouveau défi collectif d'Aix-Marseille-Provence. Il est le cadre de cohérence de l'action métropolitaine, l'occasion de fixer un cap, des orientations stratégiques, de définir les moyens nécessaires et le calendrier de mise en œuvre des projets. Pour le préparer, un dispositif de travail mobilisateur est installé, sous le pilotage des élus. Il repose sur un triptyque politique, partenarial et technique.

## LES ÉLUS AU CENTRE DU JEU

Lors du Conseil de la Métropole le 17 octobre 2016, le président de la Métropole a lancé officiellement la démarche d'élaboration du projet métropolitain. Il intervient régulièrement à l'occasion de conseils et bureaux de la Métropole pour rappeler les étapes de travail, ses exigences en termes d'échelle (métropole, voisinage, proximité), de partenariat et de transversalité, solliciter des contributions des vice-présidents en charge et faire le point sur l'avancement du processus. Il a placé les élus au cœur du dispositif décisionnel, à travers plusieurs instances importantes.

### **LES 240 ÉLUS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**

Le Conseil de la Métropole est appelé à délibérer à toutes les étapes clés du Projet métropolitain et sur toutes les décisions relatives aux initiatives et projets qui le mettront en œuvre. Eu égard à sa transversalité, la plupart des commissions de travail peuvent être amenées à s'en emparer préalablement aux conseils de la Métropole. Le Projet métropolitain sera donc celui des 240 élus métropolitains !



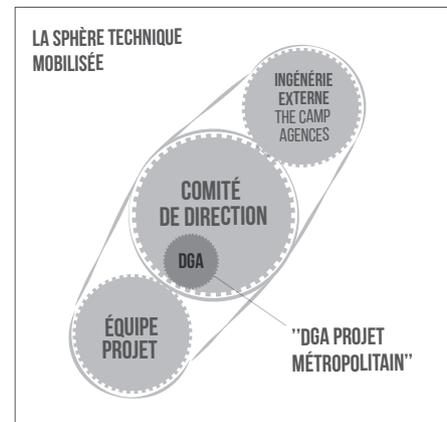
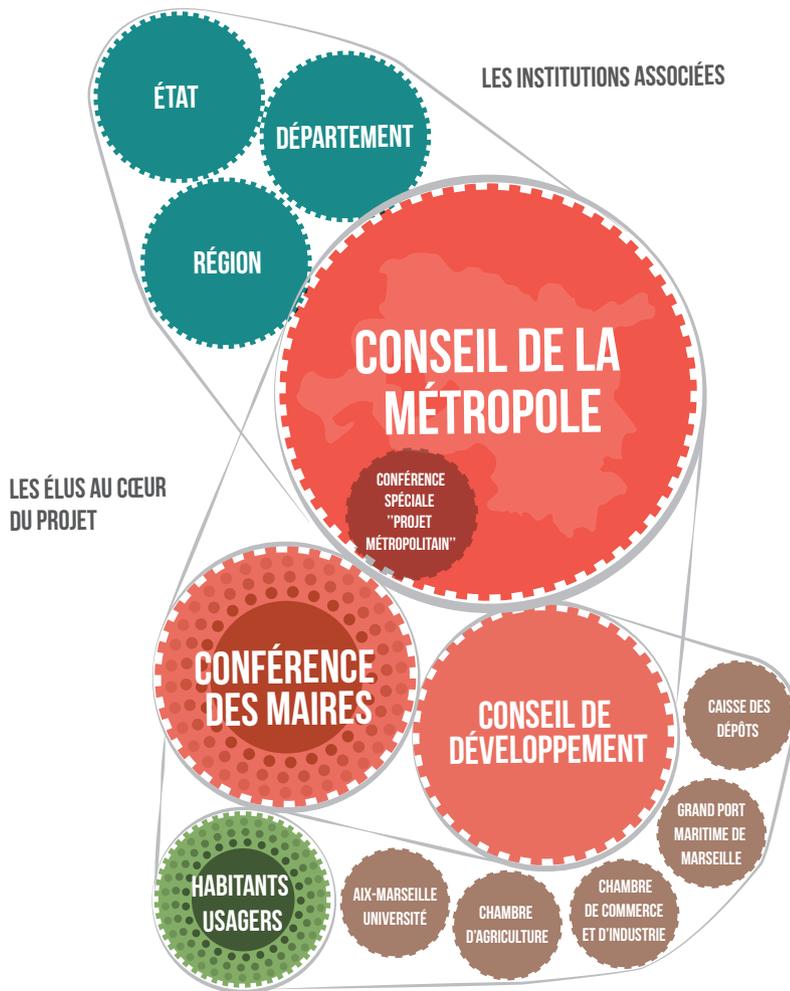
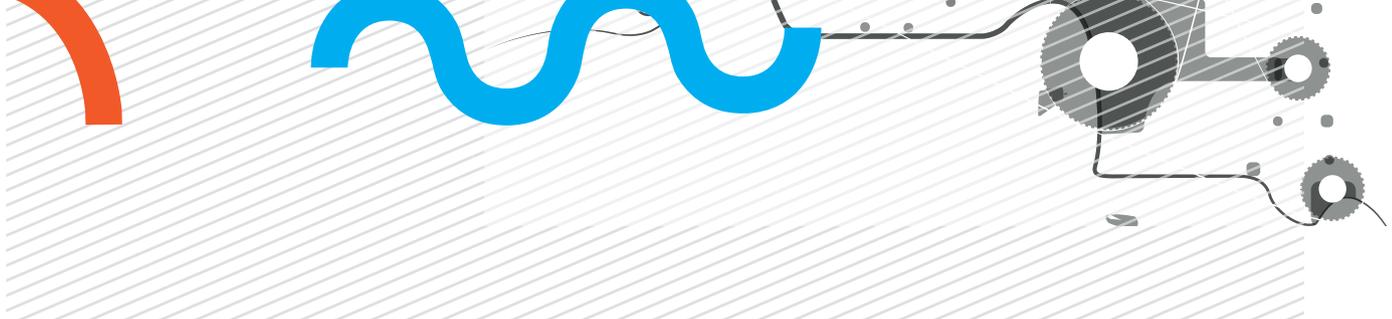
### **LA CONFÉRENCE SPÉCIALE "PROJET MÉTROPOLITAIN"**

Cette Conférence d'élus réunit les vice-présidents et les membres du Bureau de la Métropole, les présidents des Conseils de territoire, les présidents de commission et les maires qui animent des groupes de travail au sein de la Conférence des maires. Elle est présidée par le président de la Métropole, Jean-Claude Gaudin, et son animation est confiée à Michel Roux, vice-président délégué au Projet métropolitain et au Conseil de développement. Cette conférence spéciale est l'instance de coordination politique et transversale du projet de la Métropole.



### **LE GROUPE DE TRAVAIL DES MAIRES "PROJET MÉTROPOLITAIN"**

Mis en place le 14 mars 2017, dans le cadre de la Conférence des maires, ce groupe de travail est co-animé par Frédéric Guiniéri, maire de Puyloubier et Michel Roux, vice-président en charge du Projet métropolitain et du Conseil de développement. Composé de maires ou de leurs représentants, il vise à s'assurer que le Projet métropolitain soit à l'écoute des attentes et propositions des 92 maires de la Métropole.



**LES CITOYENS,  
LES PARTENAIRES  
ET LA SOCIÉTÉ CIVILE**

# QUI PRÉPARE LE PROJET MÉTROPOLITAIN ?

## LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

La Métropole ne réussira pas seule le projet métropolitain. Les parties prenantes sont nombreuses et la méthode d'élaboration du projet appelle une large mobilisation des partenaires et de la société civile. Le succès sera dépendant d'une élaboration concertée, d'un "alignement stratégique" des acteurs et de partenariats financiers (l'équation financière de départ est connue : elle est exigeante !). Plusieurs cadres sont proposés dans cette perspective.



### LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT : LA "SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE"

Mis en place par délibération du 15 décembre 2016, le Conseil de développement est l'organe consultatif représentant la société civile du territoire métropolitain. Il est consulté sur la conception et l'évaluation des politiques publiques métropolitaines, ainsi que sur celle des documents stratégiques, de prospective et de planification. Il peut également s'autosaisir de tout sujet intéressant le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Présidée par Gérard Goninet, Directeur industriel d'Airbus Helicopters (Marignane), cette instance de 180 membres composée de personnalités qualifiées, des principaux partenaires et de 90 membres représentant la diversité des territoires, est installée en avril 2017. Sa première saisine par le Président de la Métropole portera sur le Projet métropolitain et une commission de travail transversale composée des membres du Bureau et de deux membres issus de chacune des commissions thématiques sera mise en place pour suivre cette démarche.



### LE COMITÉ DES PROJETS MÉTROPOLITAINS

Sous la présidence commune du Préfet et du Président de la Métropole, le Comité des Projets rassemble les principaux contributeurs privés et publics des projets structurants de la Métropole : État, Région, Département, Caisse des Dépôts et Consignations, Grand Port Maritime de Marseille, Université, Chambre de Commerce et d'Industrie, etc. Son objectif est de concrétiser rapidement les projets structurants et à fort effet levier d'Aix-Marseille-Provence, en permettant un alignement stratégique des acteurs et une convergence des financements.



## LA CONTRACTUALISATION, SUPPORT DES GRANDS PARTENARIATS

Les dispositifs contractuels, multi-partenariaux, pluriannuels et transversaux sont les meilleurs vecteurs d'association des partenaires au projet métropolitain. Ils permettent de faire converger les principaux acteurs vers les ambitions de la Métropole, de sceller les engagements mutuels, de clarifier les interventions de chacun, d'assurer un suivi avec les correctifs en cours de route si nécessaire et, *in fine*, de donner à la Métropole les moyens de ses ambitions !

### Convention spécifique d'application du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 sur Aix-Marseille-Provence

Fixant le cap de l'action de l'État et de la Région pour six années, le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 a fait l'objet d'une convention d'application sur le territoire de la Métropole. La loi MAPTAM prévoit que la Métropole soit associée à l'élaboration de ce contrat, engageant conjointement l'État, la Région, le Département, la Métropole et d'autres financeurs publics et parapublics (Aix-Marseille Université, Grand port maritime, Caisse des dépôts). Le CPER 2015-2020 représente 1 026 millions d'euros de projets, pour un investissement de l'État, la Région et la Métropole de plus de 625 millions d'euros (abondant respectivement à hauteur de 306, 208 et 111 millions). Les projets financés portent sur :

- l'amélioration des déplacements intra-Métropole (volets ferré et routier) ;
- le soutien aux grands projets d'innovation économique et le Grand Port Maritime ;
- le rayonnement international d'Aix-Marseille-Provence à travers son potentiel scientifique et l'accès à la culture ;
- le développement de l'OIN Euroméditerranée et l'accompagnement des 10 quartiers prioritaires d'intérêt régional.



### Pacte d'innovation État-Métropole

Lancés en juillet 2016 au niveau national, les pactes d'innovation État-Métropole visent à soutenir le développement durable des métropoles françaises, dans des domaines identifiés comme stratégiques par les Métropoles elles-mêmes. Dans le cas d'Aix-Marseille-Provence, il est apparu que l'appui à la mobilité durable était la "priorité des priorités" d'une Métropole multipolaire. Engageant 13,65 millions d'euros dans la mise en œuvre de ce Pacte, l'État oriente son accompagnement des projets de la Métropole sur l'unification de l'offre de mobilité, les voies réservées aux cars sur autoroutes, le remplacement de la flotte de véhicules, les solutions logistiques réduisant le fret routier et les outils numériques permettant d'éviter certains déplacements.

# QUI PRÉPARE LE PROJET MÉTROPOLITAIN ?

## LA SPHÈRE TECHNIQUE MOBILISÉE



### LE CODIR "PROJET MÉTROPOLITAIN"

Sous l'égide du directeur général des services de la Métropole, le comité de direction (CODIR), qui rassemble les directeurs généraux des services des territoires et les directeurs généraux adjoints, est consacré périodiquement au projet métropolitain. Il vise à asseoir le rôle "intégrateur" de la démarche, garantir le croisement des approches thématiques et territoriales et la prise en compte des agendas, documents stratégiques, sectoriels et de planification dans la réflexion d'ensemble. Le CODIR joue donc un rôle essentiel dans le portage technique du projet métropolitain.



### LA DGA PROJET MÉTROPOLITAIN ET CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Sous l'autorité du président de la Métropole et du vice-président chargé du Projet métropolitain et du Conseil de développement, cette direction générale adjointe est par essence transversale. Travaillant étroitement avec l'ensemble des Directeurs Généraux Adjoints, Directeurs Généraux des Services des territoires et des services de la Métropole, sa vocation est de coordonner techniquement la démarche de construction du projet métropolitain, d'accompagner sa traduction dans les politiques métropolitaines et de faciliter son partage par les acteurs du territoire.



### L'ÉQUIPE-PROJET "PROJET MÉTROPOLITAIN"

Elle est l'instance de production du Projet métropolitain interne aux services de la Métropole. Elle se compose de référents thématiques désignés par les membres du CODIR de la Métropole. Cette équipe-projet, animée par le Directeur Général Adjoint Projet métropolitain et Conseil de développement, est chargée de contribuer à la préparation des contenus du Projet métropolitain : elle est le lieu de la pluridisciplinarité et de la transversalité. Les techniciens désignés assurent également la liaison avec le territoire ou le Directeur Général dont ils sont issus : ainsi, le Projet métropolitain sera pleinement articulé avec l'exercice des multiples compétences de la Métropole.



### UNE "HOLDING" D'INGÉNIERIE EXTERNE EN APPUI

Pour réussir, la Métropole doit consolider en 2017 ce que l'on pourrait appeler la "holding métropolitaine". Il s'agit des équipes qui lui permettent d'agir avec ses partenaires, tels que Provence Promotion, les agences d'urbanisme, les syndicats mixtes ou structures d'ingénierie qui préexistaient et qui doivent maintenant être intégrés ou transformés. Chacune aura à participer, dans son domaine d'action, à la définition et à la mise en œuvre du projet métropolitain.

## LES CITOYENS INVITÉS

Un gage essentiel de succès du Projet métropolitain repose sur la place conférée au grand public dans le processus, à la fois pour lui permettre de s'appropriier le territoire métropolitain, ses enjeux, ses projets, mais aussi pour garantir la prise en compte des préoccupations des habitants et acteurs de ce grand territoire.



### UN APPEL À INITIATIVES MÉTROPOLITAINES

Pour toucher le plus grand nombre d'acteurs et de citoyens dans la phase préparatoire du projet métropolitain, dans un foisonnement d'initiatives que l'on peut espérer créatif, un fonds d'initiatives métropolitaines va soutenir des projets originaux et fédérateurs à grande échelle. Proposé à la délibération de la Métropole au printemps 2017, conformément au souhait du président de la Métropole, ce fonds d'initiatives fonctionnera sur la base d'appels à projets à l'attention des forces socio-économiques et des citoyens, qui ont ainsi pleinement leur place. Ce fonds privilégiera les démarches "inter" : inter-territoires, inter-quartiers, inter-générationnelles, inter-culturelles, etc. Les projets attendus visent entre autres le renforcement des échanges entre les acteurs de la société civile, les citoyens et la Métropole, le partage du projet au-delà des sphères institutionnelles ou l'expression la plus large possible des attentes et idées d'avenir de la Métropole.



### UN OUTIL NUMÉRIQUE COLLABORATIF

Si le Conseil de développement est le vecteur privilégié de la concertation sur le territoire Aix-Marseille-Provence, le Projet métropolitain se doit d'être l'occasion d'un dialogue pédagogique et fédérateur avec le grand public. C'est pourquoi, en parallèle du travail conduit par les instances évoquées plus haut, un outil numérique sera mis en place pour permettre la diffusion d'informations sur le Projet métropolitain et recueillir directement des contributions citoyennes.



### DES DÉBATS GRAND PUBLIC

Une à deux fois par an, des réunions plénières grand format seront l'occasion de réunir élus, partenaires, techniciens, experts extérieurs et société civile pour présenter les travaux sur le projet métropolitain, débattre et échanger sur le devenir de la Métropole à l'horizon 2030.



# QUEL EST LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PROJET ?

## UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET CONTINUE

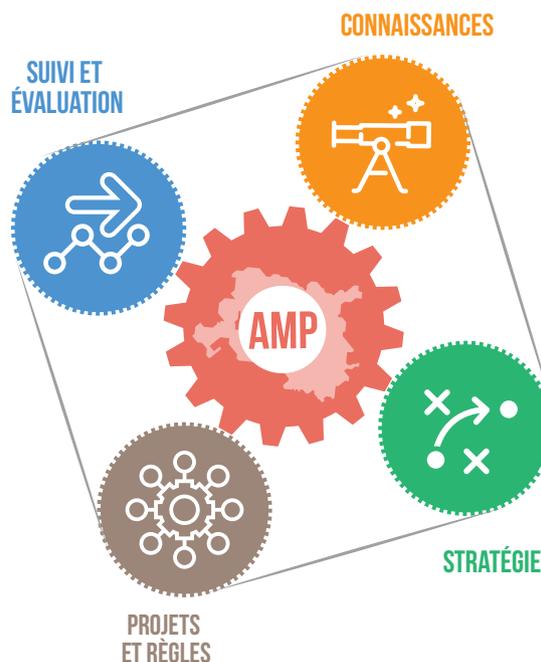
Exercice dont ni la méthode, ni les parties prenantes ne sont codifiées, l'écriture du Projet métropolitain n'est pas une démarche "classique", phasée, incluant successivement un diagnostic, des orientations et un plan d'actions, mais constitue un processus continu.

Dans une grande interaction avec les schémas, agendas thématiques et politiques sectorielles, le Projet métropolitain identifiera de grands "objectifs-cadres", déclinant notamment les orientations affirmées par le président de la Métropole. Hisser la Métropole parmi celles qui comptent dans l'échiquier mondial, devenir la capitale euroméditerranéenne de la France, développer et aménager ce vaste territoire pour répondre mieux encore aux aspirations de ses 1,8 million d'habitants en termes d'environnement et de qualité de vie, valoriser pleinement les potentiels... constituent autant de fils directeurs pour la suite.

L'élaboration du projet devra faire une place importante à l'innovation et à l'expérimentation, aussi bien dans les contenus que dans les méthodes de travail.

Résultant d'allers-retours permanents entre connaissance, stratégie, projets et règles, le Projet métropolitain devra permettre l'action à court terme, tout en plaçant le curseur de l'ambition et de la combinaison des moyens, pour faire plus et mieux à moyen et long termes.

Au moyen d'un dispositif de suivi et d'évaluation, la notion "d'intérêt métropolitain" des projets sera jaugée au regard de leur contribution au Projet métropolitain d'ensemble. Le projet a donc vocation à évoluer, s'adaptant aux opportunités, à l'élargissement des compétences de la Métropole, aux évolutions du territoire, à celles de son environnement... et à la montée en puissance d'une vision collective.



# QUELLE EST LA PREMIÈRE ÉTAPE ?

## "LA FABRIQUE DU PROJET"

D'ici l'automne, le partage d'une vision du futur de la Métropole, d'un horizon stable et pérenne, assorti d'orientations et de priorités, constitue la première étape de la démarche. En l'absence de cadre imposé pour cet exercice et au regard des attentes exprimées, une démarche originale et innovante de co-construction du projet est proposée aux élus et au Conseil de développement. Celle-ci prend la forme d'un cycle d'ateliers d'intelligence collective, à l'occasion de trois rencontres :



**"Vision 2030" (avril 2017)** : travailler sur ce qui nous rassemble, imaginer un idéal pour ébaucher l'ambition collective, formaliser le socle des valeurs partagées, venant nourrir l'identité métropolitaine ;



**"Orientations 2030" (mai 2017)** : décliner la vision commune en orientations stratégiques ;



**"Convergences" (juin 2017)** : formaliser l'ambition pour le territoire Aix-Marseille-Provence et les priorités qui en découlent, donner une première définition de l'"intérêt métropolitain".

En dehors de ces temps forts, des contenus seront débattus en continu, au moyen d'outils numériques dédiés et lors d'une conférence en septembre : "La Métropole en mode projet". Un premier document transversal portant sur les ambitions sera soumis au vote des élus métropolitains à l'automne prochain.

## L'INNOVATION AU CŒUR DE LA DÉMARCHÉ



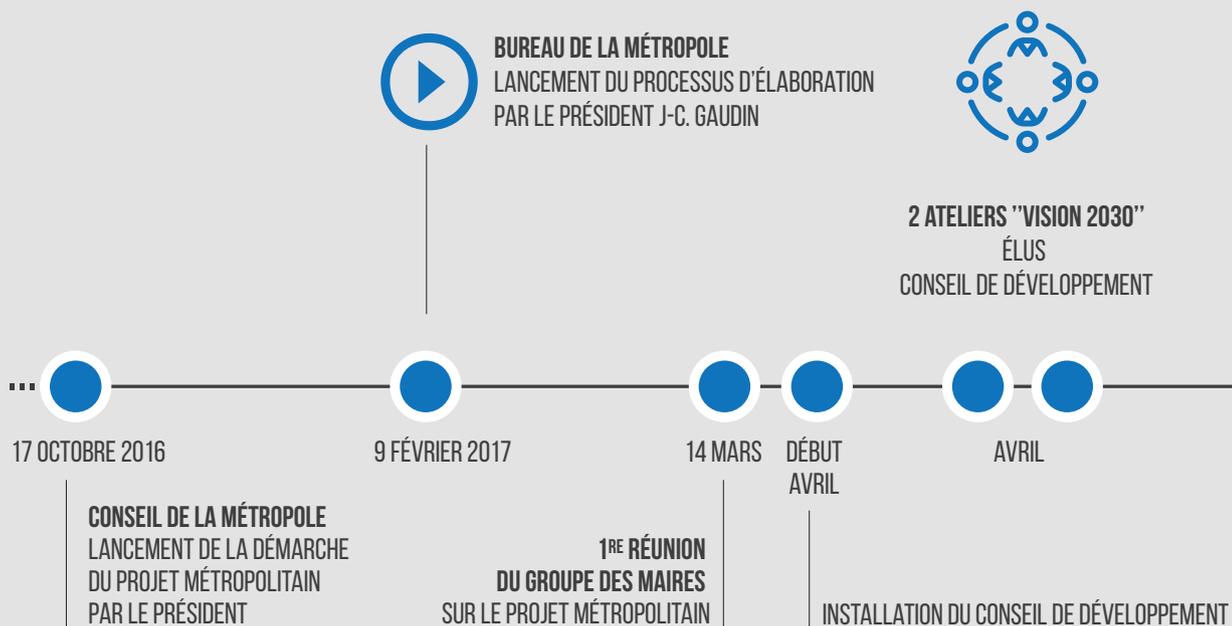
Aux côtés de la DGA et de l'équipe-projet, les agences d'urbanisme assurent conjointement l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Projet métropolitain et de ses supports (cartographies, infographies, rédactionnels).

L'ensemble du processus sera accompagné par TheCamp, le Campus de l'innovation qui se construit actuellement à l'Arbois. Spécialiste en démarche d'intelligence collective, il conduira la démarche d'animation originale et décloisonnante de la première phase d'élaboration du projet, l'accueillant sur son site.

Usant de formes agiles d'animation, de méthodes stimulantes et inspirantes, ces ateliers favoriseront la transversalité entre les participants, développant une culture commune et des synergies entre élus et acteurs en charge des politiques sectorielles.

Au travers de dispositifs favorisant l'engagement, les participants seront projetés dans les enjeux de demain, pour appréhender les défis et les changements à engager et, ce faisant, seront amenés à définir un cap collectif.

## CALENDRIER 2017





**2 ATELIERS "ORIENTATIONS 2030"**  
ÉLUS  
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



**1 ATELIER  
"CONVERGENCES"**  
ÉLUS + CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT

**CONFÉRENCE  
GRAND FORMAT**  
"LA MÉTROPOLE EN MODE PROJET"

**DÉLIBÉRATION  
CONSEIL DE LA MÉTROPOLE**  
PREMIER DOCUMENT  
TRANSVERSAL



MAI

FONDS D'INITIATIVES MÉTROPOLITAINES :  
LANCEMENT DU PREMIER APPEL À PROJETS



MAI-JUIN



12 JUIN

**2<sup>E</sup> RÉUNION  
DU GROUPE DES MAIRES**  
SUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN



MI-JUIN



DÉBUT SEPTEMBRE

**3<sup>E</sup> RÉUNION  
DU GROUPE DES MAIRES**  
SUR LE PROJET MÉTROPOLITAIN



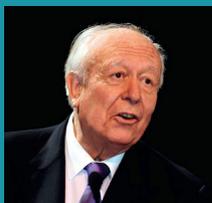
MI-SEPTEMBRE



OCTOBRE

# L'AUDACE PAR NATURE, DES DÉFIS MULTIPLES, UNE AMBITION À CONSTRUIRE

Extraits du discours du Président de la Métropole. Cérémonie des vœux, le 12 janvier 2017



## JEAN-CLAUDE GAUDIN

PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE  
AIX-MARSEILLE-PROVENCE

*L'ambition et l'audace doivent nous inspirer tout au long de cette année cruciale, pour inventer notre Métropole de demain !*

*Audacieuse, notre Métropole l'est déjà. Nous avons déjà posé des premières pierres à l'édifice du projet métropolitain, à travers l'Agenda Mobilité, sous l'impulsion du Vice-Président Jean-Pierre Serrus. Le conseil de la Métropole l'a adopté le 15 décembre dernier. Nous avons prouvé, avec l'Agenda Mobilité, que les élus savent s'entendre autour d'une ambition commune. Nous disposons maintenant d'une stratégie et d'un plan d'actions particulièrement ambitieux face aux lourds problèmes de transport que nous connaissons depuis des décennies.*

*Dès cette année, nos concitoyens vont pouvoir se rendre compte de la plus-value métropolitaine : une seule autorité de transport, un billet unique, une information facilitée pour*

*les voyageurs combinant les différents modes de transport, de nouvelles liaisons du réseau Métro Express aux plages horaires élargies, à la fréquence élevée et à haute qualité de service.*

*Mais l'effort s'inscrit dans la durée, pour un véritable saut de l'offre de mobilité alternative à l'automobile : notre objectif est de doubler l'usage des transports métropolitains en quinze ans et d'augmenter d'un quart les déplacements en vélo ou à pied. La nouvelle Gare Saint-Charles sera la clé du nouveau réseau des transports, ainsi qu'un programme unique, en France et en Europe, de 100 km de voies réservées aux cars et aux bus. Il deviendra enfin possible pour un Aubagnais de travailler à Vitrolles ou même à Fos sans prendre sa voiture.*

*Notre Agenda de la Mobilité sera aussi un levier formidable pour un projet d'ensemble, qui traitera de cohésion sociale, d'urbanisme, d'environnement, d'économie... C'est l'étape qui s'ouvre maintenant.*

*Tous les vice-présidents de la Métropole préparent leur contribution au projet, pour que nos compétences convergent vers les mêmes objectifs. Nous aurons à la fin du printemps à débattre du projet entre élus en Conseil de Métropole, car seul un projet partagé peut être mobilisateur. La Métropole ne doit pas s'occuper de tout, c'est pourquoi le*



*Projet métropolitain doit fixer le cap de nos priorités d'action. Nous devons construire le long terme et agir dans le court terme, là où il y a urgence ! C'est ainsi que se dessinera en 2017 l'intérêt métropolitain et que nous déterminerons nos grandes politiques structurantes.*

*Alors, quel Projet métropolitain devons-nous préparer ? Sur quoi et comment voulons-nous agir ?*

*Il en va de notre attractivité, l'enjeu est celui de la qualité de vie, qui place le citoyen au centre de nos préoccupations. Notre démographie est insuffisamment dynamique car nous avons du mal à attirer des cadres et à retenir nos familles, nos jeunes et nos talents : là est le défi de l'attractivité.*

*Pourtant, les entreprises d'Aix-Marseille-Provence résistent plutôt bien à la crise et créent de l'emploi. Mais il faut les accompagner pour en créer plus encore. Notre objectif à tous doit être de créer 60 000 emplois qui nous manquent par rapport aux métropoles comparables. Cet objectif est notre cible collective.*

*Notre première vice-présidente, Martine Vassal, travaille ardemment à un agenda du développement économique, qui aura à répondre aussi à de nouvelles exigences sociales et environnementales.*

*Aix-Marseille-Provence n'est pas en manque de projets. Mais il faut saisir la capacité nouvelle que nous donne la Métropole pour rehausser nos ambitions et coordonner nos réalisations.*

*L'audace, c'est l'expérimentation et l'innovation, qui ne sont pas l'apanage des seuls chercheurs. L'audace c'est l'ambition. Notre projet est métropolitain, notre voisinage est euroméditerranéen, notre horizon est mondial.*

*Notre logo, tout d'abord, nous invite à repenser notre modèle de développement à partir de nos richesses naturelles.*

*Nos atouts paysagers font de nous une "métropole spectaculaire", sans équivalent en France. Les monuments de nature que sont nos grands massifs, nos reliefs mais aussi l'Étang de Berre ou notre littoral doivent inspirer une autre relation entre ville et nature.*

*La nature, ce doit être tout à la fois une exigence de qualité de vie, le plaisir d'une beauté inégalée, une image attractive à l'international, un vecteur d'identité collective, un terrain de sports et de loisirs, une ressource énergétique, un levier touristique et économique, une occasion pour innover, une condition de respect de l'environnement mais aussi d'adaptation aux bouleversements climatiques.*



*La mer, le mistral, le soleil qui font le capital naturel d'Aix-Marseille-Provence deviennent ainsi autant de ressources énergétiques d'avenir et de potentiels gisements d'emplois. Lorsqu'on sait que seulement 7% de l'énergie que nous consommons est produite localement, on mesure combien le virage énergétique est ici vital pour sortir de la dépendance au pétrole, tant pour nos entreprises que pour nos familles.*

*De même, c'est en valorisant nos espaces agricoles que nous les protégerons face à l'urbanisation rampante. L'agriculture de demain peut s'imaginer ici : une agriculture contribuant à un programme alimentaire métropolitain, raccourcissant les circuits entre producteurs et consommateurs, valorisant nos productions locales dont certaines sont connues à travers le monde. C'est donc bien un changement de modèle qu'il nous faut avoir l'audace d'opérer.*

*La diversité de notre tissu économique, signe distinctif des grandes métropoles, permet de résister aux turbulences de l'économie. Nous devons accompagner plus fortement l'économie productive et l'innovation. De beaux projets sont déjà à l'œuvre :*

- le projet Henri Fabre et le projet de dirigeables charge lourde pour l'aéronautique et la mécanique,
- le projet PIICTO pour la filière de l'éolien flottant et l'innovation énergétique,

- la French Tech, pour que le numérique irrigue tous les aspects de notre développement (il y a déjà autant d'emplois dans le numérique que dans la filière portuaire),
- ITER-Val de Durance pour l'énergie propre qui remplacera demain le nucléaire,
- l'Immunopôle pour la santé.

*Nous combinerons les meilleurs soutiens scientifiques, économiques, financiers, urbains et juridiques au service de nos filières d'avenir. L'innovation devient notre marque de fabrique. Mais il n'y aura pas de développement économique sans espace d'accueil pour les entreprises. Or, nos zones d'activités sont pratiquement saturées, alors que nous devons offrir 1500 ha dans les quinze prochaines années... Je souhaite que soit lancée une vigoureuse stratégie de reconquête des zones d'activités existantes.*

*En 2017, je souhaite sceller une alliance stratégique entre le Grand Port Maritime de Marseille et la Métropole. Il nous faut nous organiser ensemble pour capter davantage les marchandises qui passent en Méditerranée, dont le volume est appelé à croître depuis le doublement du canal de Suez. Ce sont 10 000 emplois supplémentaires que l'on peut espérer dans une équation vertueuse : plus de marchandises traitées, moins de camions sur les routes, plus d'emplois.*



*L'ambition portuaire se gagnera donc sur terre, à travers une offre foncière logistique et industrielle repensée, un développement des liaisons fluviales et ferroviaires jusqu'à Lyon et au-delà, et des outils numériques du "smart port" Le Port et la Métropole ont donc un destin lié.*

*Mais il faut garantir que les emplois qui se créent profitent davantage à nos populations, par une politique ciblée de formation, d'insertion et d'anticipation.*

*Nous disposons de la plus grande université francophone du monde. Nous signerons cette année avec elle une importante convention de partenariat, pour qu'elle joue pleinement son rôle de moteur économique et social.*

*Le marché du logement doit également profiter de la métropole pour se redynamiser. Nous avons à construire environ 10 000 logements chaque année et satisfaire à la diversité des aspirations de nos concitoyens. Les principaux centres-villes de la métropole appellent un sursaut qualitatif pour redorer ou amplifier leur attractivité, de même que les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les copropriétés dégradées, qui logent les populations les plus modestes.*

*Toutes les politiques de la Métropole viendront appuyer cette nécessaire action sur le cadre de vie résidentiel, y compris en termes de grands équipements et de politiques culturelles, mais aussi en termes de services de proximité.*

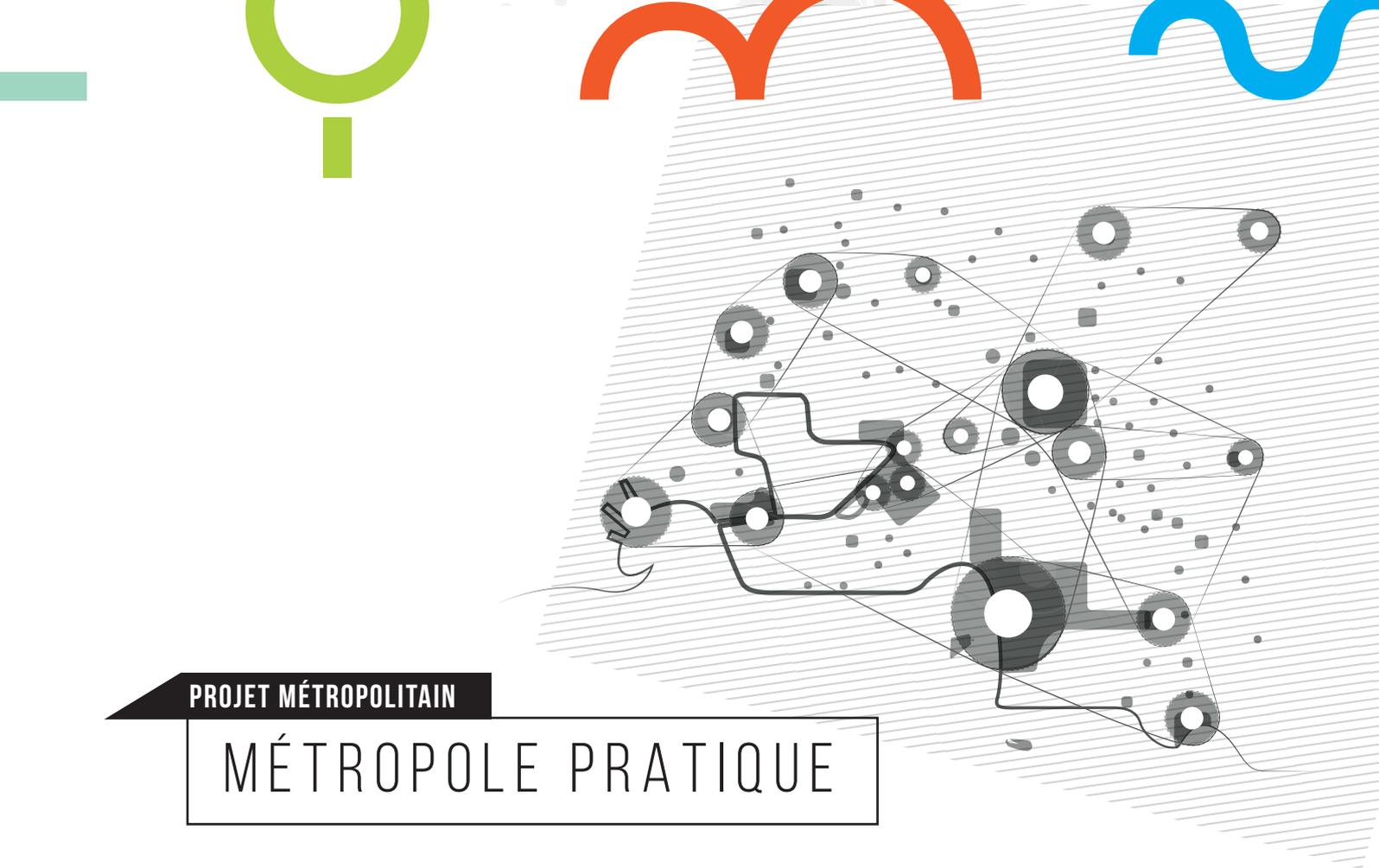
*Il en ira de même en matière touristique et événementielle. Nous devons prolonger l'esprit de la Capitale européenne de la Culture, qui a été un de nos premiers succès métropolitains et l'ancrer dans nos principales priorités. Nous inaugurerons dans quelques jours la Capitale européenne du Sport, qui sera un magnifique vecteur de cohésion et de visibilité. L'année 2017 est aussi cruciale pour obtenir les épreuves de voile des Jeux Olympiques en 2024.*

*L'année 2017 sera donc celle de la concrétisation de la Métropole par la preuve de sa plus-value.*

# NOTES







PROJET MÉTROPOLITAIN

# MÉTROPOLE PRATIQUE

MÉTROPOLE  
Aix  
MARSEILLE  
PROVENCE



Direction Générale Adjointe  
"Projet métropolitain et Conseil de Développement"  
2 quai d'Arenc - Le Balthazar 13567 Marseille cedex 02  
Tél. 04 91 99 99 00

DOCUMENT RÉALISÉ AVEC

**agAM**  
AGENCE D'URBANISME  
DE L'AGGLOMÉRATION  
MARSEILLAISE

**aupa**  
Agence d'Urbanisme Pays d'Aix-Dracence